MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 15148 du 9 octobre 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR : *INTJ1235318S*

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 18111 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128671S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er novembre 2012 :

Triquet, François	Nigend : 183 314	Numéro de livret de solde : 6 019 429

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er novembre 2012 :

Bouret, Lionel	Nigend : 181 700	Numéro de livret de solde : 8 030 922

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er novembre 2012 :

Hoareau, Joëlle	Nigend : 148 736	Numéro de livret de solde : 8 006 540
Erbel, David	Nigend : 141 367	Numéro de livret de solde : 5 272 037

Fait le 9 octobre 2012.

Le général, commandant de la gendarmerie des transports aériens,
D. Striebig